

# Cotisations URSSAF

En comprendre le  
fonctionnement

# Petit rappel de contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,  
le recouvrement de  
l'intégralité des cotisations  
sociales et patronales des  
navires de pêche est  
effectué par l'URSSAF.

L'ENIM reste l'organisme  
de protection sociale des  
marins pêcheurs.

Le mode de calcul des  
cotisations sur une base  
forfaitaire reste en vigueur.

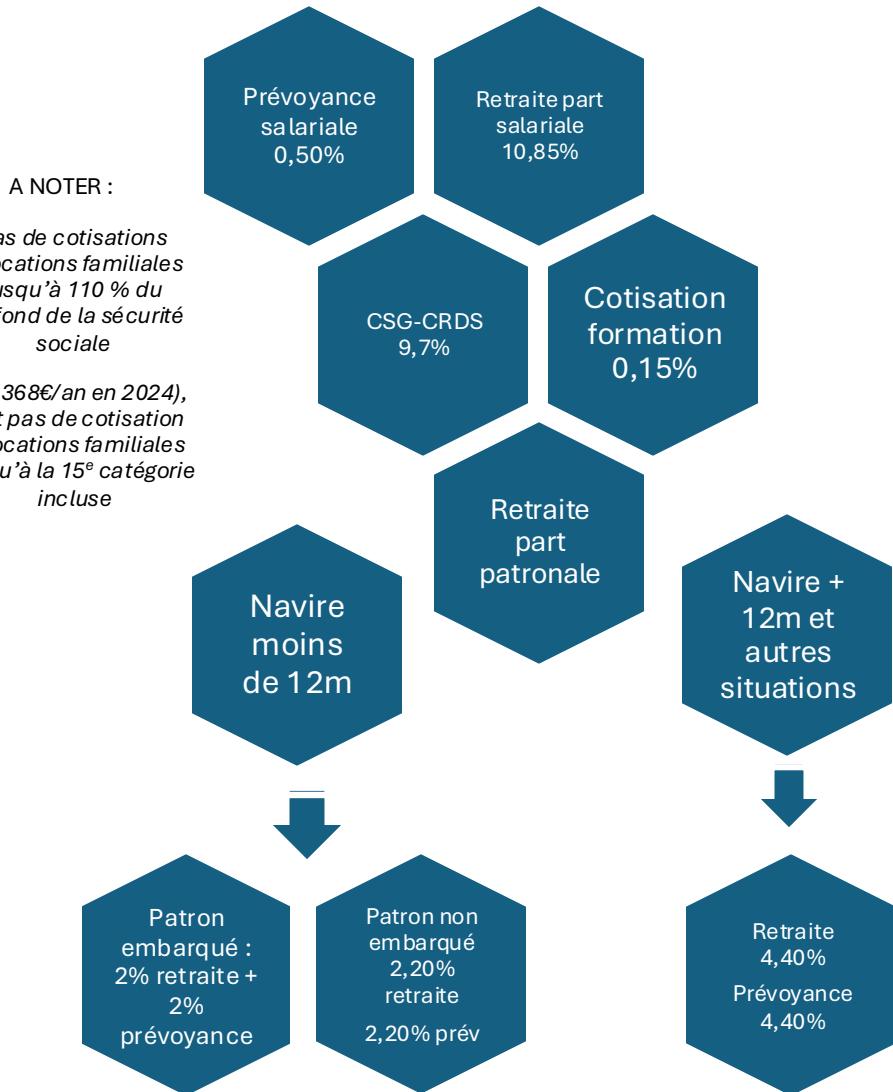
# Calcul sur la base du salaire forfaitaire

- L'assiette de calcul des cotisations URSSAF se base sur le salaire forfaitaire correspond à votre catégorie de navigation.
- Pour déterminer cette base, reportez-vous au tableau suivant<sup>1</sup> :

Catégorie de navigation	Salaire forfaitaire annuel en euros	Catégorie de navigation	Salaire forfaitaire annuel en euros	Catégorie de navigation	Salaire forfaitaire annuel en euros
1	14 457,39	8	29 284,26	15	48 077,34
2	17 981,32	9	30 604,98	16	51 758,87
3	21 504,41	10	32 522,80	17	56 257,89
4	23 721,96	11	36 032,62	18	61 995,99
5	25 317,75	12	38 334,12	19	68 243,78
6	26 196,46	13	41 467,86	20	74 982,29
7	27 823,08	14	44 601,67		

<sup>1</sup>Arrêté du 9 avril 2024 portant majoration des salaires forfaitaires servant de base de calcul des contributions des armateurs, des cotisations et de certaines prestations des marins du commerce, de la plaisance, de la pêche et des cultures marines

# Les taux de cotisations applicables aux marins-pêcheurs (armateurs)



# Exemple de calcul en 8<sup>e</sup> catégorie

Salaire forfaitaire de base en 8<sup>e</sup> cat :  
29284,26€/an

Ce calcul s'applique quel que soit votre salaire réel pendant l'année N si vous étiez embarqué en 8<sup>e</sup> catégorie pendant l'année N-1.

Taux de cotisation pour un patron embarqué :  
25,20% soit 7380€/an

Soit 4 appels à cotisations de 2460€ au trimestre  
OU 12 appels à cotisations de 615€ en mensuel

# Quelques liens utiles

<https://www.enim.eu/employeur/salaires-forfaitaires>

<https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/taux-baremes/plafonds-securite-sociale.html>